



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 09 mars 2023 – 19h00

Salle communale « La Tuilerie » à Hagenbach

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,

sur convocation en date du 03 mars 2023

Liste des délibérations

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Guy BACH est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20230301

Retrait délibération n°C20220901 sur la Taxe d'aménagement

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20230302

Motion de soutien à la Brigade Verte d'Alsace

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20230303

Demande de retrait au SM4

Vote : 48 pour, 0 contre, 5 abstentions, 1 ne prend pas part au vote

DELIBERATION N° C20230304

Approbation adhésion au CEREMA & désignation de représentant

Vote : 50 pour, 3 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230305

Approbation programme d'action GERPLAN 2023

Vote : 52 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230306

Approbation renouvellement de la convention de partenariat avec la CCI « Label Qualité Accueil 2023 »

Vote : 52 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230307

Bilan politique foncière 2022

Vote : 51 pour, 2 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230308

Approbation du règlement budgétaire & financier

Vote : 51 pour, 1 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20230309

Document d'Orientations budgétaires 2023 & débat

Vote : 48 pour, 3 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20230310

Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2023 avant le vote du budget

Vote : 51 pour, 1 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20230311

Approbation Rapport Social Unique (RSU) 2022 sur données 2021

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20230312

Approbation rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes au sein de la CCSAL & plan d'actions à mettre en oeuvre

Vote : 54 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230313

Approbation créations de postes permanents

Vote : 51 pour, 3 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230314

Approbation création d'un poste non permanent

Vote : 53 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230315

Approbation renouvellement convention d'objectifs & de financement avec la CAF, période 2023-2026

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20230316

Avenants au marché de travaux relatif au centre de valorisation intercommunal

Vote : 54 pour, 1 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230317

Avenant n°1 au marché de location & transport de bennes relatif au centre de valorisation intercommunal

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° C20230318

Tourisme – approbation projet & plan de financement dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'infrastructures touristiques en lien avec l'EuroVélo 6 à Wolfersdorf

Vote : 50 pour, 4 contre, 1 abstention

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00
Retrait délibération sur Taxe d'aménagement
Délibération n° C20230301

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont supplée : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Supplé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN Procuration	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD Procuration	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD Procuration	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal

STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X	
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230301
ADMINISTRATION GENERALE
RETRAIT DELIBERATION N°C20220901
PORTANT SUR LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu la délibération n°C20220901 en séance du Conseil communautaire du 29 septembre 2022, approuvant le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes membres à la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Considérant qu'entretemps la loi de finances rectificative pour 2022, parue au Journal Officiel n°279 du 02 décembre 2022, a supprimé le caractère obligatoire, en rendant ce reversement à nouveau facultatif ;

Le Président propose au Conseil communautaire le retrait de la délibération n°C20220901 du Conseil communautaire en séance du 29 septembre 2022 ;

Vu la présentation du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

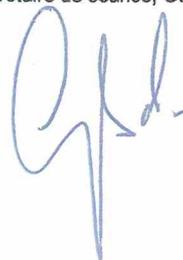
- **APPROUVE LE RETRAIT** de la délibération n°C20220901 du Conseil communautaire en séance du 29 septembre 2022, portant sur le principe de reversement de 1% de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Sud Alsace Largue, rendant caduque l'ensemble des conventions signées ;
- **CHARGE** le Président d'informer les communes membres et l'administration fiscale de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

Approbation motion de soutien à la Brigade Verte

Délibération n° C20230302

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 45 membres titulaires
Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 53
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X BARNABE Maurice
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230302
ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE

La Communauté de communes Sud Alsace Largue adhère au dispositif du Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigade Verte d'Alsace »,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue réuni en cette séance manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de gardes champêtres par le Ministère de l'Intérieur, et souhaite par la présente motion intervenir rapidement afin d'éviter une situation irréversible.

La loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » publiée au Journal Officiel le 26 mai 2021 présentait un enjeu majeur et avait pour objectif de renforcer et clarifier les échanges et la coopération des forces de l'ordre sur le territoire national de nature à n'entraîner aucune confusion avec les moyens utilisés par les autres forces de l'ordre.

Lors de l'examen de cette loi, les parlementaires ont été particulièrement attentifs aux divers besoins des gardes champêtres en terme de missions, de compétences et de moyens ce qui a permis certains aboutissements tels, le port de caméra individuelle, la tenue et l'équipement du garde champêtre.

A cette fin, la Fédération Nationale des Gardes Champêtres a transmis au service en charge de la rédaction des arrêtés, la DLPJ (Direction des libertés publiques et des affaires juridiques) un cahier des charges reprenant notamment les spécificités de la Brigade Verte d'Alsace. Depuis l'origine, l'uniforme du garde champêtre de la Brigade Verte est de coloris vert et le service est ainsi reconnu et identifié sur le territoire et ne fait l'objet d'aucune confusion avec les autres services de police.

Cependant, nous venons d'apprendre, de manière officielle que les arrêtés susmentionnés sont en passe d'être publiés et que la DLPJ s'opposerait notamment à l'appellation « police rurale » dont les gardes champêtres ont la charge depuis 1791, sur leur uniforme, carte professionnelle et véhicules.

De ce fait n'étant plus à leur sens un service de police, le classement de leur véhicule en Véhicule d'Intérêt Général Prioritaire ne serait pas nécessaire (contrairement aux Policiers Municipaux).

Aujourd'hui les élus éprouvent une réelle crainte de voir disparaître l'identification propre au garde champêtre pour être calquée sur celle des agents de police municipale, faisant ainsi abstraction des mentions spécifiques concernant le droit de suite et de réquisition prévus par la loi, particularités qui démarquent notoirement le garde champêtre du policier

municipal. (Réquisition de la force publique prévue à l'article L.172-10 du Code de l'Environnement et art 24 du Code de procédure pénale)

La parution de ces arrêtés serait fort regrettable et pénalisante pour le corps de gardes champêtres dans sa globalité.

Avec une durée d'existence de plus de 3 décennies, la Brigade Verte d'Alsace est devenue un véritable modèle de mutualisation, elle avoisine aujourd'hui les 80 gardes champêtres qui rayonnent sur environ 380 communes. Notons que le Dispositif, unique en son genre, est en plein essor et se développe actuellement sur l'ensemble du territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace.

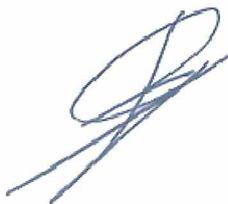
Par ailleurs, les élus souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur le statut social des gardes champêtres, qui relève du niveau de rémunération de la catégorie C, alors qu'ils ont vu leurs compétences alignées à la hauteur de celles des inspecteurs de l'Office Français de la Biodiversité. Par la diversité de leurs compétences sur le plan sécuritaire et environnementale et disposant de prérogatives judiciaires élargies ils sont régulièrement conduits à rédiger des actes administratifs (arrêtés municipaux, écrits judiciaires, ...), le recrutement est particulièrement ciblé car il s'agit d'une profession au profil nécessitant des connaissances particulières et qui requiert un niveau d'études supérieures, il n'est plus concevable pour ces hommes et ces femmes d'être cantonnés à la catégorie C, alors qu'ils disposent d'une polyvalence notable.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Alsace Largue, à l'unanimité, souhaite affirmer :

- Son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population ;
- Sa volonté de préserver le corps de gardes champêtres, et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale, ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris du lien social.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

Approbation demande de retrait au SM4

Délibération n° C20230303

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 48
- Dont « contre » : 0
Dont abstentions : 05
Dont ne prend pas part au vote : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
PFETTERHOUSE	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230303 ADMINISTRATION GENERALE APPROBATION DEMANDE DE RETRAIT AU SM4

La communauté de communes Sud Alsace Largue est membre du syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV – SM4, syndicat mixte fermé qui a pour vocation le traitement des déchets ménagers et assimilés. Aujourd’hui le SM4 assure les missions et services suivants pour la CCSAL :

- Le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR).
- Le traitement des biodéchets des 11 communes du territoire concernées par le compostage sur le site de l’usine d’Aspach-Michelbach.
- Quelques missions de prévention. Il s’agit en pratique de l’élaboration du PLPDMA, quelques soutiens financiers, ...

La CCSAL participe au financement du SM4 selon 2 axes :

1. Un coût à la tonne traitée (ordures ménagères résiduelles et biodéchets) ;
2. Une participation au fonctionnement du SM4 en tant que membre d’un syndicat mixte fermé.

Historiquement, la participation au fonctionnement était exclusivement fonction des tonnages d’OMR. Ainsi, la CCSAL, pionnière depuis près de 25 ans en matière de réduction des déchets grâce à sa redevance incitative, réussissait à contenir sa participation au financement du SM4, le geste au quotidien des habitants se voyant ainsi récompensé. D’ailleurs, avec les nouvelles consignes de tri mises en place sur l’ensemble du territoire intercommunal en 2022, il a été permis une nouvelle baisse de 300 tonnes d’OMR, passant de 1 500 tonnes à 1 200, soit 52 kg/an/habitant.

Pour autant, l’ajout d’une part à l’habitant dans le calcul de la cotisation est venu modifier de manière conséquente le montant de la participation de la CCSAL au SM4, alors bien même que cela ne s’est accompagné d’aucun nouveau service réel. Représentant d’abord 15% en 2021 et 2022, il représentera en 2023 20% de la cotisation.

Les participations de la CCSAL des dernières années sont les suivantes :

Cotisation 2017	Cotisation 2018	Cotisation 2019	Cotisation 2020	Cotisation 2021	Cotisation 2022	Prévision cotisation 2023
51 866.24 €	50 641.40 €	50 646.06 €	50 455.65 €	67 831.10 €	69 105.60 €	68 768.48 €

Ce nouveau calcul de la participation des membres du SM4 se retrouve, entre autres changement, dans les derniers statuts du syndicat arrêtés par le Préfet du Haut-Rhin le 26 septembre 2022.

La communauté de communes Sud Alsace Largue n’a pas émis d’avis sur ces derniers dans les trois mois qui ont suivi la délibération du comité syndical du SM4 du 17 mai 2022, faute de temps, la notification de cette décision ayant été faite par seule voie de courriel.

En outre, le 14 février dernier, le comité syndical du SM4 a approuvé la délibération qui était portée au point 3 de l'ordre du jour, à savoir l'autorisation pour son Président de signer le marché relatif au projet de modernisation du site de compostage d'Aspach-Michelbach et les contrats de prêts associés (les représentants de la CCSAL ont voté contre). Il s'agit de travaux de modernisation pour 22 951 726.68 € TTC principalement financés par l'emprunt pour 17 M€ auprès de 2 organismes bancaires sur une durée de 25 ans.

En séance, aucune explication n'a été faite quant aux conséquences que pourraient revêtir cet investissement tant sur la participation annuelle des EPCI membres que sur le coût de traitement des biodéchets. Un courrier a été adressé au Président du SM4 sollicitant sans délai une étude d'impact financier de ce projet pour ses membres. Il convient de rappeler que l'apport de la communauté de communes Sud Alsace Largue est de 300 tonnes de biodéchets par an, soit 1.5% de la capacité de l'unité de compostage.

Sur la base des éléments financiers généraux connus et selon les hypothèses, cela reviendrait aux ratios suivants :

- 60 €/tonne si le coût de l'investissement devait être intégralement ramené sur le prix de traitement du biodéchet : 1.2 M€ de remboursement annuel des emprunts ventilés sur les 20 000 tonnes de biodéchet (le SM4 ayant perdu le marché de Saint-Louis Agglomération, ce montant estimatif pourrait être dégradé des tonnages manquants). Dans tous les cas, cela positionne le coût de traitement par le SM4 très au-delà de l'offre concurrentielle existant dans le département.
- Environ 178 000 €/an si cela était reporté sur la participation au fonctionnement du SM4 de la CCSAL au prorata des habitants (22 800 habitants parmi les 154 000 du SM4). Notre cotisation 2022 était de 69 105.60€ et avait déjà connu une forte hausse les années précédentes.

Les intérêts financiers de la CCSAL se retrouvent ainsi fortement menacés pour une installation qui ne lui servira pas, la collecte des biodéchets ne représentant pas un enjeu majeur du territoire.

Aussi l'article L 5212-30 du CGCT dispose que :

« Lorsqu'une commune estime que les dispositions statutaires relatives à la représentation des communes au comité du syndicat, ou aux compétences exercées par le syndicat, ou à la contribution des communes aux dépenses du syndicat, sont de nature à compromettre de manière essentielle son intérêt à participer à l'objet syndical, elle peut demander la modification des dispositions statutaires en cause dans les conditions prévues dans chaque cas par le présent code.

Lorsqu'une modification des dispositions statutaires relatives à la représentation des communes au comité du syndicat, ou aux compétences exercées par le syndicat, ou à la contribution des communes aux dépenses du syndicat, est de nature à compromettre de manière essentielle son intérêt à participer à l'objet syndical, la commune peut, dans un délai de six mois à compter de la modification, demander son retrait du syndicat dans les conditions prévues dans chaque cas par le présent code.

A défaut de décision favorable dans un délai de six mois, la commune peut demander au représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans la formation prévue au second alinéa de l'article L. 5211-45 d'autoriser son retrait du syndicat. L'avis de la commission départementale de la coopération intercommunale est réputé négatif s'il n'a pas été rendu à l'issue d'un délai de deux mois. »

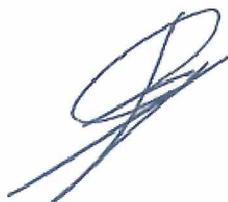
Sur la base des éléments énoncés ci-dessus, considérant le risque financier que représente les décisions du SM4 au regard de son objet et de l'absence de plus-value qu'il apporte dans la politique du territoire communautaire en matière de prévention et de réduction des déchets, les intérêts de la communauté de communes Sud Alsace Largue sont manifestement mis en péril.

le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 48 voix pour, 0 voix contre, 05 abstentions et 01 conseiller ne prenant pas part au vote :

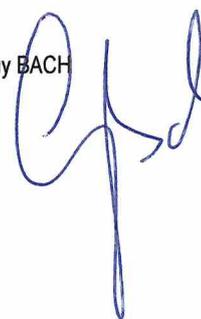
- **DEMANDE le retrait** de la communauté de communes Sud Alsace Largue du syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV au titre de l'article L 5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **DEMANDE** solennellement au Président du SM4 de ne pas signer dans l'intervalle les marchés ni les contrats de prêt liés au projet de modernisation de l'usine de compostage d'Aspach-Michelbach, faute d'étude d'impact claire, et de remettre à un vote ultérieur la délibération du 14 février dernier, une fois les paramètres connus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document et à mener toute action nécessaire à faire aboutir cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH



EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

Approbation adhésion au CEREMA & désignation de représentant
Délibération n° C20230304

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 03
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE Procuration	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230304

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION ADHESION AU CEREMA & DESIGNATION DE REPRESENTANT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;

Considérant que le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au CEREMA permet notamment à la communauté de communes :

- ✓ De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la communauté de communes participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales) ;
- ✓ De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au CEREMA,

par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence ;

- ✓ De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations ;
- ✓ De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la communauté de communes Sud Alsace Largue, il est proposé d'adhérer au CEREMA et de désigner le représentant de la communauté de communes Sud Alsace Largue dans le cadre de cette adhésion.

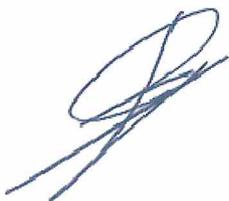
Le montant annuel de la contribution est de 0.05€ par habitant.

le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 03 voix contre et 01 abstention :

- **SOLLICITE** l'adhésion de la communauté de communes Sud Alsace Largue auprès du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- **DECIDE** de régler chaque année la contribution annuelle due ;
- **DIT** que la désignation du représentant du Conseil communautaire au sein du CEREMA n'interviendra pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT ;
- **DESIGNE** Monsieur Vincent GASSMANN, Président, pour représenter la communauté de communes Sud Alsace Largue au titre de cette adhésion ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00
Approbation programme GERPLAN 2023
Délibération n° C20230305

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bemadette	Titulaire/A	X			
BELLESMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE Procuration	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230305 ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE APPROBATION PROGRAMME d' ACTIONS GERPLAN 2023

Le Vice-Président en charge de l'Environnement/Développement durable présente aux élus du Conseil communautaire le programme d'actions du GERPLAN établi pour l'année 2023, qui a été approuvé par la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme d'actions 2023 et les modalités financières du GERPLAN tels qu'annexés ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à contractualiser le programme d'actions 2023 ainsi défini, à signer l'ensemble des documents afférents et à inscrire les montants au budget 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** le programme d'actions 2023 et les modalités financières du GERPLAN, tels qu'annexés ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à contractualiser le programme d'actions 2023 ainsi défini, à signer l'ensemble des documents afférents et à inscrire les montants au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Guy BACH






Mandat en action	Informations sur opération	RF	M10	FCPI	co-financement (en %)			coût prévisionnel			participation financière (en €)												
					communes	CCAL	région	coût professionnel TTC	coût professionnel HT	EPIC	communes	CCA	région	autres (partenaires)									
Axe 1 : Préserver l'identité paysagère de la Communauté de communes																							
Soutien aux communes pour la préservation des vergers et des actions de préservation de la biodiversité et de l'environnement	Admission des communes	I	Communes	20%	40%	40%	9 000 €	4 167 €	833 €	1 667 €	1 667 €				12 000 € (associations d'agriculteurs)								
Soutien aux habitants de la communauté de communes à l'achat d'arbres fruitiers aux associations d'agriculteurs locales pour la plantation des verges et le maintien des paysages	Prise en charge par la CCNAL de 20% sur la vente d'arbres fruitiers destinés aux particuliers et locaux	F	Commune de SUD ALSACE LARGUE	20%			15 000 €	15 000 €	3 000 €	3 000 €													
Soutien aux habitants de la communauté de communes à l'achat d'arbres fruitiers aux associations d'agriculteurs locales	Prise en charge par la CCNAL de 20% sur le coût d'entretien des cours	F	Commune de SUD ALSACE LARGUE	20%			2 500 €	2 500 €	500 €	500 €					2 000 € (associations d'agriculteurs)								
Création d'une aire de vie pour l'école	Création d'un atelier pédagogique, plantation de haies et fruitiers, adapter l'entretien	I	Commune de FLEURY	20%	40%	40%	24 000 €	20 000 €	2 500 €	9 500 €	8 000 €												
"Tous en arboré"	Implication des citoyens dans la cour d'école et du verger communal	I	Commune de SEMPACH-LE-GRAND	20%	40%	40%	1 500 €	1 250 €	250 €	500 €	500 €												
Plantations arbrées et arbustes dans la commune	Pour lutter contre les îlots de chaleur	I	Commune de SEMPACH-LE-GRAND	20%	40%	40%	6 000 €	5 000 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €												
Acquisition et plantation d'une haie autour de l'aire de jeux	Plantation d'une haie autour de la future aire de jeux	I	Commune de DUMMERLIN	20%	40%	40%	3 000 €	2 500 €	500 €	1 000 €	1 000 €												
Des fruitiers et des haies pour la biodiversité	Plantation de haies et création d'un verger dans la commune de LUTZEL	I	Commune de LUTZEL	20%	40%	40%	3 000 €	2 500 €	500 €	1 000 €	1 000 €												
Plantation de haies vives	Plantation d'une haie vive autour du verger et jardin communal de l'école	I	Commune de FLEURY	20%	40%	40%	2 400 €	2 000 €	400 €	800 €	800 €												
Plantation d'une haie arbustive	Pour la biodiversité, familiarisation du paysage et la conservation des verges du territoire	I	Commune de WITTEMBERG	20%	40%	40%	6 1 200 €	5 1 000 €	2 500 €	28 1 000 €	20 400 €												
Création d'un verger diversifié et végétalisation aux abords du nouveau centre de valorisation inter-communale et de son sentier pédagogique	Plantation d'arbres fruitiers hautes tiges, de haies couvertes et de charnières arbustives locales	I	SUD ALSACE LARGUE	60%	40%		36 000 €	30 000 €	18 000 €	12 000 €	12 000 €												
sous-total de cet axe														169 800 €	136 917 €	29 883 €	44 567 €	47 387 €	0 €	0 €			
Axe 2 : Améliorer la place de l'agriculture au sein de la CCNAL, préserver les richesses naturelles, promouvoir une gestion et une découverte adaptées des ressources environnementales																							
Encourager et développer les pratiques et les connaissances liées à la transition écologique du territoire																							
Des séjours éducatifs pour la mise en valeur de la préservation de l'environnement à l'échelle d'un territoire	Sensibilisation des jeunes du territoire à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau avec mise en place d'un sentier de découverte	F	Maison de la Nature du Sempach	20%	40%	40%	16 140 €	16 140 €	2 500 €	6 458 €	7 184 € (MNS)												
Construction d'un local de vente avec chambre froide	Pour la vente directe de viande produite sur l'exploitation	I	Exploitation agricole Sempach Bernard	40%			96 000 €	80 000 €	20 000 €	20 000 €					75 000 € (opération agricole)								
Planter et végétaliser un espace inutilisé aux abords de l'école de FLEURY	Édifier les ententes et les acquies aux bords de l'ancien terrain de l'école de Fleury	F	SUD ALSACE LARGUE	60%	40%		2 500 €	2 500 €	1 250 €	1 250 €													
Promouvoir les pratiques agricoles en faveur des jeunes femmes	Renouvellement de l'engagement et de la participation au concours général agricole des pratiques agro-écologiques	F	SUD ALSACE LARGUE	100%			800 €	667 €	800 €														
sous-total de cet axe														116 440 €	99 307 €	4 550 €	0 €	27 706 €	0 €				
Actions transversales : faire vivre le GEPPLAN																							
Promouvoir les adhérents et le GEPPLAN auprès du grand public	Sensibiliser les habitants de la CCNAL à la démocratie « labellisée semaine de la semaine de la CCNAL	F	SUD ALSACE LARGUE	60%	40%		0 €	0 €	34 539 €	44 567 €	75 073 €	0 €											
sous-total de cet axe														0 €	0 €	34 539 €	44 567 €	75 073 €	0 €	0 €			
Total général														279 840 €	236 224 €	34 539 €	44 567 €	75 073 €	0 €	0 €			

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

*Approbation renouvellement convention partenariat
« Label Qualité Accueil 2023 » avec la CCI AE - Délibération n° C20230306*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 52
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN Procuration	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTRoux-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
MONTRoux-VIEUX	RINGWALD Procuration	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZTWILLER	GRANDGIRARD Procuration	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal



STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M				X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE Procuration	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230306
ATTRACTIVITE du TERRITOIRE/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
APPROBATION RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA CCI AE « LABEL QUALITE ACCUEIL 2023 »

Vu la délibération n°C20220314 en séance du Conseil communautaire du 17 mars 2022, approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI AE), dans le cadre de la démarche « Label Qualité Accueil 2022 » ;

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, propose de renouveler cette démarche ;

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la démarche « Label Qualité Accueil 2023 » comme suit, sur le même principe que 2022 :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI AE), propose aux commerçants de souscrire à une démarche d'amélioration de l'accueil adaptée au commerce de proximité, dénommée Label Qualité Accueil, visant à inscrire durablement celui-ci dans une dynamique de progrès, en assurant une qualité optimale d'accueil et de service à la clientèle.

Afin de promouvoir la démarche qualité auprès des professionnels et des commerçants, la CCI AE s'appuie sur ses partenaires privilégiés que sont les commerçants et les collectivités locales.

C'est dans ce cadre que la CCI AE souhaite associer la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au déploiement de cette démarche à l'échelle des commerçants du territoire par le biais d'une participation financière à hauteur de 1 000 €.

Ainsi, la CCI AE s'engage à organiser la démarche en identifiant les commerçants qui souhaitent participer, en les auditant et en organisant la cérémonie de remise des labels. La CCI AE s'engage également à élaborer la communication adéquate en y associant la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes s'engage quant à elle à promouvoir la démarche à son échelle, à participer à l'organisation de la cérémonie de remise des labels et à verser une participation financière de 1 000 € à la CCI AE, qui correspond à une participation limitée à 10 entreprises situées sur le périmètre de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Pour mémoire en 2022, 5 commerces ont été lauréats sur le territoire intercommunal.

Vu la présentation du Président ;

Vu le projet de convention annexée à la présente délibération ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat « Label Qualité Accueil 2023 » avec la CCI AE, précisant les modalités de mise en œuvre et financière, telle que présentée ;

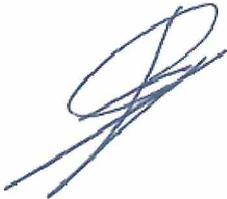
- d'autoriser le Président à signer ladite convention telle qu'annexée et toutes actes s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** la convention de partenariat « Label Qualité Accueil 2023 », avec la CCI AE, précisant les modalités de mise en œuvre et financière, telle que présentée ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention telle qu'annexée et toutes actes s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH



Label Qualité Accueil 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT

Préambule

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole CCI AE propose aux commerçants de souscrire à une démarche d'amélioration de l'accueil adaptée au commerce de proximité, ci-après dénommée « Label Qualité Accueil », et visant à inscrire durablement celui-ci dans une dynamique de progrès, en assurant une qualité optimale d'accueil et de service à la clientèle.

Pour promouvoir la démarche qualité auprès des professionnels et des consommateurs, la CCI AE s'appuie sur ses partenaires privilégiés que sont les associations de commerçants et les collectivités locales.

Par ailleurs la démarche proposée par la CCI AE s'inscrit parfaitement dans les objectifs pour maintenir le dynamisme du commerce local. Cette démarche contribue à la promotion et à la préservation du commerce de proximité et des centres-villes.

C'est dans ce cadre que la présente convention est signée.

Entre les soussignés/soussignées :

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole** ayant son siège au 10 place Gutenberg, CS 70012, 67081 STRASBOURG Cedex, représentée par son Président, M. Jean-Luc HEIMBURGER, ci-après dénommée la CCI AE,

et

La **Communauté de Communes Sud Alsace Largue** ayant son siège au 7 rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE, représentée par son Président, Monsieur Vincent GASSMANN, ci-après dénommée la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Il est convenu ce qui suit :

Engagements des parties

A/ La CCI AE s'engage à mettre en œuvre pour la Communauté de Communes participant à la démarche :

- Présence du logo de la Communauté de Communes sur les visuels :
 - Page web avec la liste des lauréats 2023,
 - Supplément 4 pages du Point Eco Alsace,
 - Contrats d'engagement signés par les candidats ressortissants,
 - PowerPoint de la cérémonie de remise des trophées,
 - Invitations / emailings et formulaires d'inscription aux cérémonies des Labels 2023,
 - Dossiers de Presse distribués aux journalistes,
 - Revue de Presse 2023,
 - Différents supports de communication dans la presse locale et sur les Réseaux Sociaux

Direction Commerce et activités de proximité
10 place Gutenberg CS 70012 67081 Strasbourg cedex - tél : 03 88 75 25 65
courriel : commerce@alsace.cci.fr / site web : www.alsace-eurometropole.cci.fr

- Co-organisation de la cérémonie de remise des Labels 2023 aux lauréats de la Communauté de Communes, en collaboration avec la Collectivité (choix du lieu défini avec la Communauté de Communes) :
 - Préparation de la cérémonie avec un élu et/ou technicien(s) de la Collectivité.
 - Invitations / emailings des lauréats avec cosignature du Président de la Communauté de Communes et du Président de la CCI, selon demande.
 - Mise à disposition des supports de communication des Labels lors de la cérémonie (Panneau, Roll-up, Powerpoint, Dossier de Presse, ...) selon besoin.
 - Mise à disposition des Labels 2023 et des vitrophanes associées sur le lieu de la manifestation.
 - La mise en avant des partenaires sponsors de l'opération lors de la cérémonie.
- Valorisation de la Communauté de Communes sur scène lors de la cérémonie de remise des Labels :
 - Proposition de remise des Labels Diamant sur scène au(x) lauréat(s) du territoire de la Comcom. (En l'absence de lauréat diamant, la CDC sera mise en avant par l'animateur lors de la soirée de cérémonie).
- Actions de communication :
 - Relais sur le site [CCI Alsace Eurométropole \(www.alsace-eurometropole.cci.fr\)](http://www.alsace-eurometropole.cci.fr)
 - Relais sur le Point Eco Alsace
 - Relais de la page de la Communauté de Communes et publication des photos de la cérémonie sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, ...).
- Le « pack photo » :
 - Les photos de la soirée de cérémonie seront mises en ligne par la CCI AE afin de promouvoir les lauréats du territoire et à la disposition de la Communauté de Communes sur demande auprès du conseiller référent.
- Invitations personnalisées :
 - Aux lauréats assujettis à une convention via leur Communauté de Communes, une invitation spéciale leur sera adressée et mentionnera la notion de co-organisation entre la CCI et la Comcom.

B/ La Communauté de Communes souscrit à l'intérêt de la démarche « Label Qualité Accueil » de la CCI AE et s'engage à :

- Promouvoir la démarche « Label Qualité Accueil » auprès des professionnels présents sur son territoire, au travers des moyens qu'elle jugera utiles, pour inciter ces professionnels à adhérer à cette démarche.
- Contribuer, au travers de ses différents supports de communication (*site web, bulletin municipal, radio locale, ...*) et d'une dynamique collective, à la valorisation des entreprises lauréates du « Label Qualité Accueil » sur son territoire.
- Mettre à disposition les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la cérémonie des Labels et à prendre en charge les dépenses y afférentes (*salle, sono, projection, collation...*) selon les besoins.
- Solliciter la presse locale pour promouvoir la cérémonie et les entreprises lauréates.

Direction Commerce et activités de proximité
10 place Gutenberg CS 70012 67081 Strasbourg cedex - tél : 03 88 75 25 65
courriel : commerce@alsace.cci.fr / site web : www.alsace-eurometropole.cci.fr

- Verser à la CCI AE une participation forfaitaire de **83,33 € HT**, soit **100 € TTC** par point de vente audité, dans la limite de **10 entreprises** situées sur le périmètre de la Communauté de Communes et s'engageant dans la démarche qualité visant à soutenir et préserver le commerce de proximité de son territoire (*sur la base d'une facturation globale à la Communauté de Communes établie par la CCI AE en fin de campagne*). Le paiement se fera comptant à réception de la facture.

Tout retard de paiement est susceptible d'être majoré des intérêts de retard d'un montant équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal. S'y rajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dus au créancier d'un montant de 40 € conformément à l'article L411-6 du code de commerce.

La présente convention est conclue pour le « Label Qualité Accueil » millésime 2023.

Règlement des litiges

Les parties à la présente convention s'engagent à régler à l'amiable les litiges pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente de Strasbourg.

Fait en deux exemplaires originaux,

Le2023 à

Pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie Alsace Eurométropole

Le Président
Jean-Luc HEIMBURGER

Pour la Communauté de Communes
Sundgau

Le Président
Vincent GASSMANN

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

Bilan politique foncière 2022 - Délibération n° C20230307

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 02
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTRoux-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
MONTRoux-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZTWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal

STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE Procuration	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230307**FINANCES/BUDGET****POLITIQUE FONCIERE 2022****Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières**

Conformément à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée du Conseil Communautaire est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue sur son territoire communautaire durant l'exercice budgétaire de l'année 2022, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées durant l'année 2022 sont les suivantes :

Communes	Références cadastrales	Type d'opération	Date de signature	Modalités financières
Retzwiller	Section 1 Parcelle 424/133	Vente du terrain	Signature le 27 janvier 2022	Prix de vente : 12 000 €
Hagenbach	Section 3 Parcelle n°28 Surface : 45a 29ca	Pour rappel : acquisition de terrain (droit de résolution)	Signature le 6 mai 2021	Budget principal Prix d'acquisition : 20 369.94 €
		Vente du terrain	Signature le 22 décembre 2021	Prix de vente : 30 000€
Diefmatten	Section 15 Parcelles n°124.2.3.4.5.6 <u>Lots 1 et 2</u>	Vente de terrain	Signature le 10 mars 2022	Budget annexe de zone Prix de vente : 980 917 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le bilan de la politique foncière des acquisitions et cessions immobilières de la communauté de communes Sud Alsace Largue pour l'année 2022.

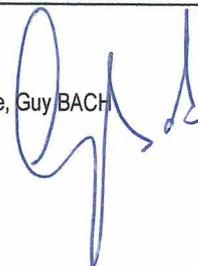
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** le bilan de la politique foncière annuel 2022 des acquisitions et cessions immobilières de la communauté de communes Sud Alsace Largue, tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Guy BACH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00
Approbation règlement budgétaire & financier
Délibération n° C20230308

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 01
Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230308

FINANCES/BUDGET

APPROBATION REGLEMENT BUDGETAIRE & FINANCIER

Vu la délibération n°C20221204 du Conseil communautaire en séance du 1^{er} décembre 2022, approuvant le passage anticipé à la nomenclature budgétaire et comptable M57, du budget Principal et des budgets annexes BAZDIEF/BAZRE, de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que dans ce cadre, la communauté de communes Sud Alsace Largue doit se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF) ayant pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables applicables au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue. Il précise les modalités des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M4 et des procédures des circuits financiers et budgétaires internes à la communauté de communes.

Le règlement expose les modalités de gestion des autorisations de programme et d'engagement, ainsi que l'ensemble des règles de gestion applicables en matière de préparation et d'exécution budgétaire.

Le règlement budgétaire et financier permet ainsi de regrouper dans un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire. En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des règles budgétaires et des pratiques de gestion.

Le règlement budgétaire et financier assure la permanence des méthodes et la sécurité des procédures. Il sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et des nécessaires adaptations des modalités de gestion interne à la Collectivité.

Vu la présentation du projet du règlement budgétaire & financier ;

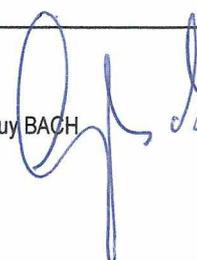
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions :

- **APPROUVE** le règlement budgétaire & financier de la communauté de communes Sud Alsace Largue, tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Guy BACH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

*Adoption Document d'Orientations Budgétaires 2023 & débat
Délibération n° C20230309*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 48
- Dont « contre » : 03
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-LETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230309

FINANCES/BUDGET

ADOPTION DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 & DEBAT

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et les articles correspondants ;

Vu l'instruction de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que la présentation d'un Document d'Orientations Budgétaires (DOCOB) et la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Ce débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget ;

Il s'agit d'un débat sur la situation financière de la collectivité, sur les grandes orientations du futur exercice, sur les engagements pluriannuels et sur la stratégie financière, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, la structure et la gestion de la dette.

Vu la présentation du Document d'Orientation Budgétaire (DOCOB) par le Président en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;

Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 48 voix pour, 03 voix contre et 03 abstentions :

- **ADOpte** le Document d'Orientations Budgétaires (DOCOB) 2023, tel que présenté ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Guy BACH




**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

*Autorisation du Pdt à engager, liquider et mandater les dépenses
d'investissement de l'exercice 2023 - Délibération n° C20230310*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 55
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 1
Dont abstentions : 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE Procuration	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE Procuration	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230310

FINANCES/BUDGET

AUTORISATION du PRESIDENT

à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans l'attente du vote des budgets

L'article L. 1612-1 du CGCT dispose que le Président de l'exécutif de l'entité est en droit jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément à l'instruction M57, Tome 2 « Le cadre budgétaire », chapitre 1.4, cette délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre / Compte	Budget Principal 2022 CC SUD ALSACE LARGUE	Autorisation des quarts
TOTAL	3 659 645,81	284 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	190 604,20	20 000,00
2031 - Frais d'études	190 604,20	20 000,00
21 - Immobilisations corporelles	3 151 041,61	224 000,00
2121-Plantations d'arbres et arbustes	6 000,00	1 500,00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	20 000,00	5 000,00
2135 – Installation générale, agencement, aménagements des constructions.	248 861,62	20 000,00
2152-Installations de voirie	109 986,00	5 000,00
21533-Réseaux câblés	10 000,00	2 500,00
2158 - Autres installations, matériel & outillage techniques	39 820,00	5 000,00
2181 - Installations, générales, agencements et aménagements divers	2 259 614,00	100 000,00
2182 - Matériel de transport	45 000,00	10 000,00
2183 - Matériel de bureau & matériel informatique	233 659,99	55 000,00
2184 - Mobilier	123 500,00	10 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	54 600,00	10 000,00
23 - Immobilisations en cours	318 000,00	40 000,00
2313-Constructions	318 000,00	40 000,00

Chapitre / Compte	Budget O.M. 2022 CC SUD ALSACE LARGUE	Autorisation des quarts
TOTAL	3 104 079,76	70 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	105 274,74	5 000,00
2031 - Frais d'études	102 934,74	5 000,00
2051 - Concessions et droits similaires	2 340,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	574 000,00	15 000,00
2151 - Installations complexes spécialisées	94 000,00	10 000,00
2153 - Installations à caractère spécifique	480 000,00	5 000,00
23 - Immobilisations en cours	2 424 805,02	50 000,00
2313 - Constructions	2 424 805,02	50 000,00
Chapitre / Compte	Budget Assainissement 2022 CC SUD ALSACE LARGUE	Autorisation des quarts
TOTAL	2 525 955,44	160 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	391 852,50	20 000,00
2031 - Frais d'études	391 852,50	20 000,00
21 - Immobilisations corporelles	205 711,71	40 000,00
21532 - Réseaux d'assainissement	97 581,60	20 000,00
21562 - Service d'assainissement	108 130,11	20 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 928 391,23	100 000,00
2313 - Constructions	1 801 092,48	90 000,00
	27	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	298,75	5 000,00
238 - Avances et Acomptes versés sur commad'immo	100 000,00	5 000,00

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au vote du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets suivants de l'exercice précédent dans les limites ci-dessus mentionnées.

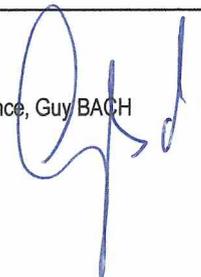
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 01 voix contre et 03 abstentions :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au vote du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets suivants de l'exercice précédent, telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Guy BACH

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00
Rapport Social Unique (RSU) 2022 sur données 2021
Délibération n° C20230311

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 55
- Dont « pour » : 55
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-FETANG	GASSMANN Procuration	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X				
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD Procuration	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER Proc	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD Procuration	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A		X	BARNABE Maurice
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M		X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230311
MOYENS GENERAUX - RH
RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 (sur données 2021)

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 8 mars 2023 ;

Le Bilan Social constitue une obligation légale, initiée par un ensemble de textes (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, décret 1997...). Tous les deux ans, chaque collectivité doit présenter auprès de son Comité Technique (CT) un rapport sur l'état de la collectivité, plus communément appelé le « bilan social ».

L'article 5 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique a modifié les dispositions encadrant le bilan social. Dorénavant, les administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n° 83-634 modifiée doivent élaborer chaque année un rapport social unique (RSU) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le RSU est établi autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...). À l'instar du bilan social, le RSU permet d'apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents. Il permet également de comparer la situation des hommes et des femmes, et de suivre l'évolution de cette situation. Enfin, le RSU permet d'apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les 24 discriminations, et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Pour la réalisation du R.S.U., le Centre de Gestion du Haut-Rhin a mis à disposition de la collectivité un outil en ligne élaboré par le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne. Grâce à cet outil, les données du RSU sont valorisées au travers d'un rapport (en annexe du présent document) qui reprend les principaux indicateurs du RSU (effectifs, caractéristiques des agents sur emploi permanent, pyramide des âges, temps de travail, mouvements et promotions, budget et

rémunérations, formation, action sociale et protection sociale complémentaire, conditions de travail, handicap, relations sociales, absentéisme ...).

Conformément à l'article 33-3 de la loi n°84-53 modifiée : « Le rapport social unique prévu à l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial ».

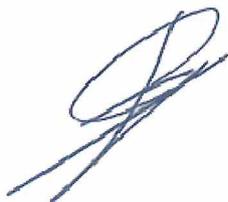
Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte du Rapport Social Unique 2022 (sur les données 2021) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du Rapport Social Unique 2022 (sur les données 2021) de la communauté de communes Sud Alsace Largue, tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

*Approbation rapport 2022 situation égalité femmes/hommes CCSAL
Délibération n° C20230312*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 55
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETSWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			

	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230312

MOYENS GENERAUX - RH

APPROBATION RAPPORT 2022 sur SITUATION en MATIERE d'EGALITE entre les FEMMES et les HOMMES au sein de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la Loi n°2014-873 du 4 août 2017 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Vu le Décret n°2015-761 du 28 juin 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial le 08 mars 2023 ;

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 28 juin 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Ce rapport doit, présenter la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en abordant notamment, les effectifs, le recrutement, le temps de travail et la rémunération mais aussi un plan d'actions à mettre en œuvre pour les années à venir.

I. Diagnostic :

1. EFFECTIFS

Au 31 décembre 2022, la collectivité compte un effectif total de 170 agents au total avec 155 agents, en position d'activité, tous statuts confondus (titulaires et contractuels). Les femmes représentent 82.58 % de cet effectif, soit une tendance en légère baisse par rapport à l'année précédente, puisqu'elles étaient 85.80% au titre de l'année 2021.

Le déséquilibre global constaté entre hommes et femmes tient exclusivement à la nature des métiers présents dans notre organisation. En effet, plus des deux tiers des métiers concernent la petite enfance (multi-accueil) et l'enfance (périscolaire, restauration scolaire), des métiers qui sont extrêmement féminisés.

Ceux-ci correspondent principalement aux filières Technique et Animation :

Filière	Féminin	Masculin	TOTAL
Administrative	20	3	22
Animation	68	8	79

Médico-sociale	7	0	8
Sociale	6	0	6
Technique	26	16	37
Apprenti	1	0	3
TOTAL	128	27	155
Répartition	82,58%	17,42%	100%

Cette répartition se retrouve également lorsque les effectifs sont étudiés sous le prisme des catégories hiérarchiques :

Par catégorie	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes
Catégorie A	3	2	5	60,00%	40,0%
Catégorie B	19	6	25	76,00%	24,00%
Catégorie C	105	19	124	84,67%	15,33%
Apprenti	1	0	1	100%	0%
TOTAL	133	22	155	82,58%	17,42%

La moyenne d'âge pour l'ensemble des agents de la collectivité était de 41 ans et 9 mois, l'an dernier. Celle-ci est en hausse au 31 décembre 2022, de 6 mois, se situant dorénavant à 43 ans et 9 mois. Au regard du critère sexué, la baisse de la moyenne d'âge concerne les femmes quand elle augmente chez les hommes :

- Moyenne d'âge du personnel féminin : 44 ans et 4 mois (42 ans, en 2021),
- Moyenne d'âge du personnel masculin : 40 ans et 7 mois (39 ans et 9 mois, en 2021).

2. TEMPS DE TRAVAIL

C'est en la matière que les inégalités entre les femmes et les hommes sont les plus significatives, sans toutefois devoir les lire à travers le prisme d'un traitement différencié entre les unes et les autres, mais étant davantage la conséquence des natures de métiers. Comme évoqué ci-avant, les métiers de la petite enfance et de l'enfance hautement féminisés sont aussi ceux qui concentrent le plus de poste à temps non complet. Les activités périscolaires et de restauration scolaire permettent difficilement de dégager des postes à temps complet.

Ainsi, au 31 décembre 2022, 78 agents occupaient un poste à temps non complet (ils étaient 51 en 2019, 53 en 2020 et 81 en 2021), dont 73 femmes, soit 93,58 % de ces postes (en légère baisse par rapport à l'année précédente.)

S'agissant du travail à temps partiel, la disparité est totale, puisque sur les 12 agents à temps partiel, aucun ne concerne des hommes.

Les hommes représentent, au final 33,84 % des postes à temps complet quand ils ne sont que 14.19 % de l'effectif total.

3. ABSENTEISME

En termes d'absentéisme pour maladie le nombre total de jours d'absence pour l'année 2022 est 3 636 jours contre 2351 en 2021. Cette hausse significative du nombre de jours d'absence pour maladie tient aux facteurs suivants :

- 2022 est la première année pleine suite à la reprise de la compétence petite enfance / enfance sur l'ensemble de notre territoire, ayant conduit à une augmentation de l'ordre de 30 % de nos effectifs. Cela induit mécaniquement des jours d'absence supplémentaire.
- La réduction progressive des ASA en cours d'année, a, là aussi, entrainer une légère augmentation des jours d'absences (qui ont pu être sollicités en ASA, les deux années précédentes).

- Enfin, 9 agents en cours d'année ont été arrêtés pour des pathologies lourdes, représentant un total de 1 488 jours d'absence.

Les femmes représentent, dans une tendance stable par rapport aux années précédentes, près de 90 % du nombre total de jours d'arrêt contre seulement 10% pour les hommes.

Si l'on s'en tient à la répartition de la maladie ordinaire uniquement, ce déséquilibre constaté est davantage marqué puisque plus de 87 % des jours d'arrêt sont attribués aux femmes quand elles représentent 85 % de l'effectif total.

Par nature d'absence	Nb de jours d'absence		TOTAL	Femmes	Hommes
	Femmes	Hommes			
Accident du travail	0	52	52	0%	100%
Grave maladie	365	0	365	100%	0%
Maladie ordinaire	2818	401	3219	87,54%	12,46%
TOTAL	3183	453	3 636	87,54%	12,46%

4. REMUNERATION

Pour finir, en termes de rémunération, il est rappelé que le statut décompose celle-ci en deux parties.

La première, le traitement indiciaire, est réglementaire, tenant compte du grade de l'agent et de son échelon. Il n'y a pas d'écart possible de rémunération entre agents occupant le même grade et le même échelon.

La seconde partie, le régime indemnitaire, est facultative et variable d'une collectivité à l'autre, en fonction des règles que chacune décide d'appliquer, dans la limite de ce que les textes réglementaires fixent en la matière.

La collectivité a mis en place en 2018, l'indemnité de fonctions et d'expertise, issue du RIFSEEP. Les critères retenus d'attribution tiennent compte du poste occupé et du niveau de responsabilité, sans tenir compte évidemment de la civilité de l'agent occupant le poste. Les seuils minimaux fixés vont de 100 à 300 €, en fonction du niveau de responsabilité.

II. Mesure en faveur de l'égalité professionnelle à la Communauté de Communes Sud Alsace large

La loi, prévoyant la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, fixe 4 axes de travail :

- Evaluer, prévenir, le cas échéant traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Pour chacun de ces axes, il est proposé de travailler sur les actions suivantes :

Axe 1 - Evaluer, prévenir, le cas échéant traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

- Action 1 : Mettre à jour la cotation des postes réalisées en 2018, au moment de la mise en place de l'IFSE,
- Action 2 : Définir des critères d'avancement de grade et de promotion interne garantissant un traitement équitable

Axe 2 « Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique » :

- Action 1 : Favoriser la mixité des métiers,
- Action 2 : Accompagner les agents par la formation dans la prise de poste à responsabilités

Axe 3 - Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale :

- Action 1 : Création d'un groupe de travail visant à proposer des mesures relatives à l'organisation du temps de travail, facilitant l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle

Axe 4 - Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes :

- Action 1 : Mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et des discriminations
- Action 2 : Définir les modalités d'accompagnement et de soutien des victimes par le biais des acteurs de prévention

Les axes à prioriser pour l'année 2022 étaient l'axe 1 et 3 et pour l'année 2023 l'axe 2 et 4. A ce jour, l'ensemble des axes 1 et 3 ne sont pas entièrement réalisés, pour cela nous proposons pour l'année 2023 de terminer les actions en cours.

Vu le rapport présenté ci-dessus sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue et le plan d'actions 2023 ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue, tel que présenté ;
- d'approuver le plan d'actions 2023 visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

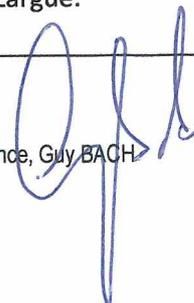
- **APPROUVE** le rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue, tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** le plan d'actions 2023 visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté de communes Sud Alsace Largue.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

RH - créations de postes permanents

Délibération n° C20230313

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 55
- Dont « pour » : 51
- Dont « contre » : 03
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETSWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230313 MOYENS GENERAUX - RH CREATIONS DE POSTES PERMANENTS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 08 mars 2023 ;

La communauté de communes Sud Alsace Largue soumet à l'approbation des membres du conseil communautaire la création des postes suivants, afin de faire face à ses besoins de personnel pour garantir la continuité de ses services :

■ 3 postes Adjoints territoriaux d'animation :

Cadre d'emplois : Adjoint Territorial d'Animation – catégorie C / grade adjoint d'animation

Temps de travail : 7/35°

Responsable hiérarchique : Responsable du service restauration scolaire

Principales missions :

- ❖ Accueillir des groupes d'enfants et concevoir, proposer et animer des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet politique et des orientations éducatives de la collectivité
- ❖ Application et contrôle des règles de sécurité dans les activités
- ❖ Transport des enfants
- ❖ Participation à l'hygiène des locaux

Coût annuel : 4 500 €

Date de mise en œuvre : 1er avril 2023

■ 1 poste Attaché territorial – Chargé de mission « Transfert de la compétence eau » :

Cadre d'emplois : Attaché territorial – catégorie A / grade attaché territorial

Temps de travail : 35/35°

Responsable hiérarchique : Directeur Général des Services

Principales missions :

- ❖ Coordonner avec la direction des services, la mise en œuvre du transfert de compétence eau sur le territoire de la CCSAL pour un service opérationnel au 1^{er} janvier 2026 et de manière transversale avec les différents services de la communauté et des autorités compétentes.

Définir un calendrier de mise en œuvre de la nouvelle organisation intégrant les temps de concertation et de validation.

Organiser les tâches et supports administratifs nécessaires au transfert.

- ❖ Mettre en œuvre et diriger le travail d'un bureau d'étude en tant qu'AMO/MOE sur la réalisation d'un schéma de transfert de compétences en eau potable.
Définir les éventuels besoins en études complémentaires (eaux pluviales urbaines...).
Encadrer et contrôler les études et démarches préalable au transfert.
- ❖ Travailler avec les communes, syndicats, Epage à la réalisation d'un diagnostic technique, patrimonial et financier/ressource humaine des services communaux. Les accompagner dans les 3 années de préparation du transfert en lien avec le bureau d'étude.
Proposer des actions rapides, duplicables pour faciliter les mécanismes et conséquences du transfert (logiciel, relevé de compteur, facturation...)
- ❖ Proposer un projet politique et territorial autour de la politique de l'eau, la gestion de la ressource et de l'adaptation du territoire souhaitée par les élus du territoire : établir un diagnostic, définir les enjeux et priorités, définir le niveau de service visé avec des indicateurs
- ❖ Développer un volet « pédagogie et communication » autour de la gestion de la ressource en eau en lien avec tous les acteurs du territoire
- ❖ Organiser et animer les réunions de travail, les comités techniques et les comités de pilotage en collaboration avec le bureau d'étude, communes et syndicats
- ❖ Travailler sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de la gestion de la ressource en eau sur le territoire en lien avec la politique agricole de la CCSAL, les problématiques d'eaux pluviales urbaines, le projet des PSE et toutes initiatives en lien avec l'eau.

Coût annuel : 50 000 €

Date de mise en œuvre : 1er juillet 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 03 voix contre et 01 abstention :

- **DECIDE la création des postes permanents, telle que présentée ci-dessus ;**

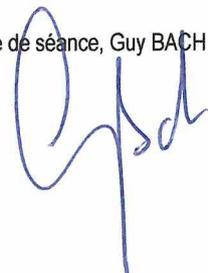
Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs à la création de ces postes seront inscrits au BP 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Guy BACH



**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

Créations de postes non permanents

Délibération n° C20230314

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 55
- Dont « pour » : 53
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			



SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230314

MOYENS GENERAUX - RH

CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

Considérant que La Direction des finances de La CCSAL doit faire face depuis plusieurs mois dans son organisation quotidienne à des absences et des vacances de poste. Pour assurer le fonctionnement quotidien de l'exécution budgétaire, la préparation budgétaire, le déploiement de la M57 (depuis le 1^{er} janvier dernier) et participer à l'amélioration de nos services et de nos procédures internes, la collectivité renforce ce service en recrutant temporairement un agent à même d'assurer ces missions.

Vu le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} avril 2023, l'emploi non permanent ci-après présenté, et d'autoriser le Président à signer tout document relatif au recrutement d'un agent contractuel pour une durée de maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois :

Grade	Service	Temps de travail
Attaché territorial	Direction des finances	21/35°

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 53 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention, DECIDE :

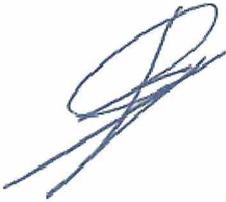
- **la CREATION du poste non permanent** telle que présentée ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2023, d'une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs à la création de ce poste non permanent seront inscrits au BP 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH



Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00
*Approbation renouvellement convention d'objectifs CAF
2023-2026 - Délibération n° C20230315*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 46 membres titulaires
Sont absents 13 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 54
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEIN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTRÉUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
MONTRÉUX-VIEUX	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
REZTWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230315**ACTION SOCIALE/FAMILLE**

**APPROBATION RENOUELEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS
et de FINANCEMENT de la Caisse d'Allocations Familiales
pour les structures d'accueil collectif période 2023-2026**

Le Président propose au Conseil communautaire le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, pour les structures d'accueil collectif, à échéance au 31 décembre 2022 ;

Considérant que ces conventions pluriannuelles ont pour objet l'obtention par la communauté de communes Sud Alsace Largue de subventions soutenant le fonctionnement des structures d'accueil collectif périscolaire et extrascolaire en fonction de la fréquentation des structures.

Il est demandé au conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service avec la CAF du Haut-Rhin, au titre de l'accueil du jeune enfant, les ALSH périscolaire & extrascolaire pour la période 2023-2026 ;
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions d'objectifs et de financement à intervenir, avenants et tous documents y afférents ;
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service avec la CAF du Haut-Rhin, au titre de l'accueil du jeune enfant, les ALSH périscolaire & extrascolaire pour la période 2023-2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions d'objectifs et de financement à intervenir, avenants et tous documents y afférents ;
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Guy BACH




**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

*Approbation avenants Marché de travaux « centre valorisation
intercommunal » des lots n°1/3/6/8/11/12
Délibération n° C20230316*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 55
- Dont « pour » : 54
- Dont « contre » : 01
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETZWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230316

PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE CENTRE DE VALORISATION INTERCOMMUNAL APPROBATION DES AVENANTS DE MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS n°1/3/6/8/11/12

Le Vice-Président en charge du Pôle Prévention/Gestion des produits résiduels & économie circulaire rappelle aux élus communautaires la délibération du Conseil communautaire n°C20210405 du 15 avril 2021, portant attribution des lots du marché dans le cadre de la « construction du centre de valorisation intercommunal » ;

Vu les modifications nécessaires au Marché, les prestations des lots suivants ont dû être modifiées :

- Lot 1 « gros œuvre-bâtiment » :
 - En plus-value pour un montant total de 11 643,23€ HT : semelle filance BA scellement des poteaux de charpente, voile en béton, dallage porté, réalisation d'un regard étanche pour crépine, corbeaux béton, tablette pour espace DDS, surconsommation de béton.
 - En moins-value pour un montant total de 31 085,30€ HT : complément de clôture, enduit hydrofuge confection gaines techniques, fouilles pour semelles de fondation, gros béton, futs supports de charpente, tirant parasismique, longrine périphérique, isolant périphérique, dallage, couche d'usure pour sols en béton, fourniture et pose de cornière sur seuil, remblaiement entre murs et dallage, système de revêtement d'étanchéité pour cuvelage, études et plans d'exécution.

- Lot 3 « charpente lamellée collée ossature bois » :
 - En plus-value pour un montant total de 6 592,02€ HT : ossature en tasseaux pour bardage, parapluie spécial claire-voie, bardage extérieur, création d'un portillon en panneaux.
 - En moins-value pour un montant total de 852,26€ HT : tôle perforée.

- Lot 6 « menuiseries extérieures aluminium » :
 - En plus-value pour un montant total de 6 836,20€ HT : mise en place de tôles et de sous faces, modification du châssis bureau, modification du châssis coulissant et du volet roulant, pose d'un plat alu, d'une bavette alu et d'un film sablé et mise en place d'un organigramme.
 - En moins-value pour un montant total de 768,00€ HT : barillets et imposte fixe.

- Lot 8 « menuiseries intérieures » :
 - En plus-value pour un montant total de 1 735,00€ HT : tablette sur mesure, placard de rangement, meuble trois tiroirs.
 - En moins-value pour un montant total de 2 941,00€ HT : tablette d'allège, façade de placard, miroir, barillets.



- Lot 11 « serrurerie » :
 - En moins-value pour un montant total de -11 197,30€ HT : barre d'appui, cloison grillagée, blocs portes, trappes d'accès, barillet, arceaux de protection.
- Lot 12 « porte sectionnelle » :
 - En moins-value pour un montant total de -1 780,00€ HT : réalisation d'une trappe guillotine.

En application de l'article R2194-7 du Code de la commande publique, les modifications étant des prestations supplémentaires liées à l'évolution des besoins en cours de chantier mais n'étant pas substantielles, il est proposé de conclure les avenants au marché pour les lots mentionnés ci-dessus ;

Considérant que les avenants ont pour objet de régler financièrement les prestations supplémentaires telles qu'indiquées ci-dessus ;

Vu les surcoûts et moins-value engendrés par la modification des besoins, le montant du marché avenants compris se présente comme suit :

Lots	Intitulé des lots/ entreprises	Montant initial du Marché HT	Avenants précédents	Nouvel Avenant HT	Nouveau montant du Marché HT	Variation
1	Gros œuvre- bâtiment SCHWOB BTP	162 891,95 € HT	2 936,44€ HT	-19 442,07 € HT	146 386,32 € HT	-11,70%
3	Charpente et bardage bois SCHWOB BTP Bois	33 128,78 € HT	-	5 739,76 € HT	38 868,54 € HT	17,30%
6	Menuiserie extérieure ALU FACTORY	39 199,60 € HT	-	6 068,20 € HT	45 267,80 € HT	15,40%
8	Menuiserie intérieure JS Menuiserie	15 330,00 € HT	-	-1 206,00 € HT	14 124,00 € HT	-7,80%
11	Serrurerie CORVEC industrie	32 000,00€ HT	-	-11 197,30 € HT	20 802,70 € HT	-35,00%
12	Portes sectionnelles CORVEC industrie	36 437,00 € HT	3 560,00€ HT	-1 780,00 € HT	38 217,00 € HT	-4,80%

Pour mémoire, les avenants des lots ci-dessous ont été approuvés en séance du Conseil communautaire les 14 avril, 30 juin, 29 septembre et 1^{er} décembre 2022 :

Lots	Intitulé des lots/ entreprises	Montant initial du Marché HT	Avenant HT	Nouveau montant du Marché HT	Evolution
2	Charpente métallique SAMSON	79 900,00 € HT	13 413,35 € HT	93 313,35 € HT	16,78%
4	Bardage, couverture bac acier– Etanchéité GALOPIN	95 600,00 € HT	N° 1 : 14 902,43 € HT N°2 : 2 809,75 € HT	113 312,18 € HT	18,35%
5	Constructions métalliques et sécurité METAL SYSTEME	99 992,60 € HT	13 757,42 € HT	113 750,02 € HT	13,75%
9	Revêtement de sols, faïence, céramique HESSLE LUTTRINGER	11 940,35 € HT	1 438,50 € HT	13 378,85 € HT	12,05%
15	Terrassement VRD – Génie Civil COLAS	1 237 561,87 € HT	130 509,35 € HT	1 368 071,22 € HT	10,54%
16	Réseaux secs PONTIGGIA	184 010,53 € HT	36 679,47 € HT	220 690.00 € HT	19,93%

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les avenants des lots n°1, n°3, n°6, n°8, n°11 et n°12 du marché de travaux relatif à la construction du centre de valorisation intercommunal, comme suit :

Lots	Intitulé des lots/ entreprises	Montant initial du Marché HT	Avenants précédents	Nouvel Avenant HT	Nouveau montant du Marché HT	Variation
1	Gros œuvre- bâtiment SCHWOB BTP	162 891,95 € HT	2 936,44€ HT	-19 442,07 € HT	146 386,32 € HT	-11,70%
3	Charpente et bardage bois SCHWOB BTP Bois	33 128,78 € HT	-	5 739,76 € HT	38 868,54 € HT	17,30%

6	Menuiserie extérieure ALU FACTORY	39 199,60 € HT	-	6 068,20 € HT	45 267,80 € HT	15,40%
8	Menuiserie intérieure JS Menuiserie	15 330,00 € HT	-	-1 206,00 € HT	14 124,00 € HT	-7,80%
11	Serrurerie CORVEC industrie	32 000,00€ HT	-	-11 197,30 € HT	20 802,70 € HT	-35,00%
12	Portes sectionnelles CORVEC industrie	36 437,00 € HT	3 560,00€ HT	-1 780,00 € HT	38 217,00 € HT	-4,80%

- d'autoriser le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer lesdits avenants tels qu'annexés ainsi que tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 54 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** les avenants des lots n°1, n°3, n°6, n°8, n°11 et n°12 du marché de travaux relatif à la construction du centre de valorisation intercommunal, tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer lesdits avenants tels qu'annexés ainsi que tous documents y afférents ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH





INSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER

RATION : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER

MUNICIPALITE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

N° 01 GROS-ŒUVRE BÂTIMENT

AVENANT N°2 - MOINS VALEUR SUR MARCHÉ

Marché du 05 mai 2021

RE LES SOUSSIGNES:
 CHWOB BTP, 18 rue de la Forêt 68210 TRAUBACHLE BAS
 MUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE, Monsieur le président, 7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de la construction d'un centre de collecte tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER, ci-dessous désignés :
- *serralle filante BA, soit une quantité de 5,14 m³ à 262,00 € HT le m³, soit + 1 346,68 € HT.
- *PV pour scellement des poteaux de charpente, soit une quantité de 11 unités à 25,00€ HT l'unité, soit + 275,00 € HT.
- *voile en béton banché de 20 cm d'épaisseur, soit une quantité de 39,35 m² à 109,00€ HT le m², soit + 4 289,15 € HT.
- *dallage porté de 20cm d'épaisseur hydrofuge, soit une quantité de 48,31 m² à 40,00 € HT le m², soit + 1 932,40 € HT.
- *réalisation d'un regard franchis pour crépine, soit une unité à 450,00 € HT l'unité, soit + 450,00 € HT.
- *corbeaux béton, soit une unité au forfait de 510,00 € HT, soit + 510,00 € HT.
- *tablette guidoline DDS, soit une unité au forfait de 250,00 € HT, soit + 250,00 € HT.
- * PV pour surconsommation de béton compte tenu de la nature de la plateforme, soit une quantité forfaitaire à 2 590,00 € HT, soit + 2 590,00 € HT.

Soit un total de travaux supplémentaires de : + 11 643,23 euros HT.

- les travaux non réalisés suivants, dans le cadre de la construction d'un centre de collecte tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER :

- *complément de clôture de chantier grillagée, soit une quantité forfaitaire à 1 500,00 € HT, soit - 1 500,00 € HT.
- *entité hydrofuge bitumineux, soit une quantité de 315 m² à 10,00 euros le m², soit - 3 150,00 € HT.
- *élec caniveaux techniques + regards BA, soit une quantité forfaitaire à 200,00 € HT, soit - 200,00 € HT.
- *coffection gaines techniques + regards BA, soit une quantité forfaitaire à 1 200,00 € HT, soit - 1 200,00 € HT.
- *fouilles pour semailles de fondation, soit une quantité de 54,50 m² à 32,00 € le m², soit - 1 744,00 € HT.
- *gros béton, soit une quantité de 54,50 m³ à 134,00 € le m³, soit - 7 303,00 € HT.
- *fuis supports de charpente, soit une quantité de 0,50 m³ à 650,00 € HT le m³, soit - 325,00 € HT.
- *trant puresansique, soit une quantité de 2,50 m³ à 152,00 € HT le m³, soit - 380,00 € HT.
- *longrine pétriétrique 20/74h et 20/54, soit une quantité de 4,18 m² à 585,00 € HT le m², soit - 2 445,30 € HT.
- *isolant pétriétrique incompressible, soit une quantité de 12,00 m² à 85,00 € HT le m², soit - 1 020,00 € HT.
- *dallage épaisseur 20cm, soit une quantité de 40 m² à 38,00 € HT le m², soit - 1 520,00 € HT.

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER

- *PV pour couche d'usure pour sols en béton, soit une quantité de 201,00 m² à 3,00 € HT le m², soit - 603,00 € HT.
- *fourniture et pose de comble sur seuil, soit une quantité de 18 ml à 65,00 € HT le ml, soit - 1 170,00 € HT.
- *renblatement entre murs sous dallage porté, soit une quantité de 30 m³ à 15,00 € HT le m³, soit - 450 € HT.
- *système de revêtement d'étanchéité pour couverture, soit une quantité de 65 m² à 65,00 € le m², soit - 4 225,00 € HT.
- *études et plans d'exécution, soit une quantité forfaitaire à 3 850,00 € HT, soit - 3 850,00 € HT.

Soit un total de travaux non réalisés de : - 31 085,30 euros HT.

Article 2. Montant de l'avenant

Le présent avenant est une moins-value s'élevant à la somme de : - 19 442,07 € HT (11 643,23 - 31 085,30) soit - 23 330,48 € TTC moins dix-neuf mille quatre cent quarante-deux euros et sept centimes HT, soit moins vingt-trois mille trois cent trente euros et quarante-huit centimes TTC

Article 3. Montant du marché avenant compris

	H.T.	TVA 20%	T.T.C.
Marché initial	162 891,95	32 578,39	195 470,34
Avenant n°1	+ 2 936,44	+ 587,29	3 523,73
Avenant n°2	- 19 442,07	- 3 888,41	- 23 330,48
Total	146 386,32	29 277,27	175 663,59

Arrêté en lettres : Cent soixante-quinze mille six cent soixante-trois euros et cinquante-neuf centimes TTC.

Article 4. Autres stipulations

Toutes les autres clauses du marché initial sont applicables aux travaux faisant l'objet du présent avenant.

Fait à LURE, le 27 janvier 2023

Lu et accepté l'Entreprise

Lu et accepté

Vu l'Architecte Le Maître d'Ouvrage

CHWOB BTP SAS
GROS ŒUVRE
 18 rue de la Forêt
 68210 TRAUBACHLE-BAS
 Tél : 03.89.08.07.00

Alain DRAPIER
 Signature numérique de
 Alain DRAPIER
 Date: 2023.01.31
 1023511401007

**OPERATION : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**

LOT N° 03 CHARPENTE LAMELLEE COLLEE OSSATURE BOIS

AVENANT N°1 - PLUS VALUE SUR MARCHÉ

Marché du 10 août 2021

ENTRE LES SOUSSIGNES:

SAS SCHWOB BTP – BOIS, 18 rue de la Fôret 68210 TRAUBACH LE BAS

et

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE, Monsieur le président, 7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet, selon devis du 06/12/2022 :

- les travaux supplémentaires suivants, réalisés dans le cadre de la construction d'un centre de collecte tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER :

* Ossature en tasseaux pour bardage, soit une quantité de 38,40 M² à 13,88 € HT le M², soit + 532,99 € HT.

* Pare-pluie spécial claire-voie, soit une quantité de 34,40 M² à 9,00 € HT le M², soit + 309,60 € HT.

* Bardage extérieur, soit une quantité de 38,40 M² à 117,68 € HT le M², soit + 4 518,91 € HT.

* Création d'un portillon en panneaux 3 plis épicea compris peinture et système d'ouverture, soit 1 unité à 615,26 € HT, soit + 615,26 € HT.

* Création d'un portillon en panneaux 3 plis épicea habillé de bardage compris peintures et système d'ouverture, soit 1 unité à 615,26 € HT, soit + 615,26 € HT.

Soit un total de plus-value : + 6 592,02 euros HT.

- La quantité de tôle perforée non réalisée, dans le cadre de la construction d'un centre de collecte tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER :

* Moins-value pour tôle perforée, soit une quantité de 43,00 ml à 19,82 € HT, soit – 852,26 € HT

Soit une moins-value de : - 852,26 euros HT.

Article 2. Montant de l'avenant

Le présent avenant s'élève à la somme de + 5 739,76 euros HT (6 592,02 € – 852,26 €) soit + 6 887,71 euros TTC.

Cinq mille sept cent trente-neuf euros et soixante-seize centimes HT, soit six mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante et onze centimes TTC.

Article 3. Montant du marché avenant compris

	H.T.	TVA 20%	T.T.C.
Marché initial	33 128,78	6 625,76	39 754,54
Avenant n°1	+ 5 739,76	+ 1 147,95	+ 6 887,71
Total	38 868,54	7 773,71	46 642,25

Arrêté en lettres : Quarante-six mille six cent quarante-deux euros et vingt-cinq centimes TTC.

Article 4. Autres stipulations

Toutes les autres clauses du marché initial sont applicables aux travaux faisant l'objet du présent avenant.

Fait à LURE, le 15 décembre 2022

Lu et accepté
l'Entreprise

Vu l'Architecte

Le Maître d'Ouvrage

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 068-200066033-20230309-C20230316-DE



INSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER

OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER

NUMÉRIQUE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

AVENANT N°1 - PLUS-VALUE SUR MARCHÉ

Marché du 26 mai 2021

PRE LES SOUSSIGNÉS :

ALU FACTORY, 18 rue Louis Jeamperrin 25200 MONTBELIARD

MUNICIPALITE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE, Monsieur le président, 7 rue de Bâle 68210 NEMAUVE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet,

- les travaux supplémentaires suivants selon devis n° 12427 du 30/01/2023, réalisés dans le cadre de la construction d'un centre de collecte tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER :
 - * mise en place d'une table alu 300x190x2180, soit une unité à 187,00 € HT ;
 - * mise en place d'une sous face en alu laqué de 150x20x2105 sur le châssis vestiaire Bâlbas, soit une unité à 213,00 € HT ;
 - * modification du châssis bureau, changement de 3 vitrages et mise en place poteau galva 200x88, soit 1 unité à 986,00 € HT ;
 - * PV pour châssis coulissant de 2800mm de large au lieu de 1800mm Bat.haut entrée, soit 1 unité à 1 127,00 € HT ;
 - * PV pour volet roulant de 2800mm de large au lieu de 1800mm Bat.haut entrée, soit une unité à 273,00 € HT ;
 - * pose d'un plat en alu laqué de 180x2185 sur le châssis de la salle pédagogique, soit 1 unité à 179,00 € HT ;
 - * PV pour bavette alu, soit 15,24 ml à 47,00 € HT ;
 - * PV pour film sablé sur les 2 vitrages du châssis vestiaires, soit une unité à 93,00 € HT ;
 - * organigramme, soit un ensemble à 3 061,92 € HT.
- Soit un total de travaux supplémentaires de : + 6 836,20 euros HT.

- les travaux en moins, non réalisés, suivants selon devis n° 12427 du 30/01/2023, dans le cadre de la construction d'un centre de collecte tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER :

- * moins-value pour battants conforme au plan de clés, soit 6 unités à 55,00 € HT ;
- * moins-value pour imposte fixe de 1500/500 sur la porte accès hall, soit une unité à 438,00 €, soit - 438,00 € HT.

Soit un total de travaux non réalisés de : - 768,00 € HT.

Article 2. Montant de l'avenant

Le présent avenant s'éleve à la somme de + 6 068,20 euros HT (6 836,20 € - 768,00 €), soit + 7 281,84 euros TTC. Six mille soixante-huit euros et vingt centimes HT, soit sept mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-quatre centimes TTC.

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER

Article 3. Montant du marché avenant compris

	H.T.	TVA 20%	T.T.C.
Marché initial	39 199,60	7 839,92	47 039,52
Avenant n°1	+ 6 068,20	+ 1 213,64	+ 7 281,84
Total	45 267,80	9 053,56	54 321,36

Arrêté en lettres : Cinquante et quatre mille trois cent vingt et un euros et trente-six centimes TTC.

Article 4. Autres stipulations

Toutes les autres clauses du marché initial sont applicables aux travaux faisant l'objet du présent avenant. Fait à LURE, le 1^{er} février 2023

Lu et accepté
l'Entreprise

Vu l'Architecte

Le Maître d'Ouvrage

ALU FACTORY SAS
18 rue Louis Jeamperrin
25200 MONTBELIARD
Mail : mtl@alu.factory.com
SIRET : 847 891 055 00023

Lu et accepté

J. LEONAT

Alain DRAPIER
Signature
numérique de
Alain DRAPIER
Date : 2023.02.20
161115940100



INSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER

ORISATION : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

N° 08 MENUISERIES INTERIEURES

AVENANT N°1 – MOINS-VALUE SUR MARCHÉ

Marché du 22 juin 2021

PRE LES SOUSSIGNES :

S MENUISERIE, 18 rue de la Forêt 68210 TRAUBACH LE BAS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE, Monsieur le président, 7 rue de Balle 68210 RETZWILLER

II. A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- Les travaux supplémentaires suivants, réalisés dans le cadre de la construction d'un centre de collecte, tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER :
- Table sur mesure, stratifié, pieds inox, dim 1500 x 1000 ép : 38 mm, soit une unité à 530,00 € l'unité, soit + 530,00 € HT.
- Placard rangement pendrière entrée bureau ht 1800x500mm 1 porte, soit une unité à 645,00 € l'unité, soit + 645,00 € HT.
- PV pour meuble 3 tiroirs sur Kitchentete, soit deux unités à 280,00 € HT l'unité, soit + 560,00 € HT.

Soit un total de + 1 735,00 euros HT.

- les travaux non réalisés, suivants, dans le cadre de la construction d'un centre de collecte, tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER :
- Tablette d'allège médium hydrofuge à peindre, soit 32 ml à 16,50 € HT le ml, soit - 528,00 € HT.
- Façade placard 280x260 ht 6 vantaux, soit une unité à 1 820,00 € HT l'unité, soit - 1 820,00 € HT.
- Miroir 40x70 cm, soit 2,50 unités à 110,00 € HT l'unité, soit - 275,00 € HT.
- PV barillets conformes au plan de clés, soit 6 unités à 53,00 € HT l'unité, soit - 318,00 € HT.

Soit un total de travaux non réalisés de : - 2 941,00 HT.

Article 2. Montant de l'avenant en moins-value

Le présent avenant (balance en moins-value : 1 735,00 € - 2 941,00 €) s'élève à la somme de - 1 206,00 euros HT soit - 1 447,20 euros TTC.

Moins mille deux cent six euros HT, soit moins mille quatre cent quarante-sept euros et vingt centimes TTC.

Article 3. Montant du marché avenant compris

	H.T.	TVA 20%	T.T.C.
Marché initial	15 330,00	3 066,00	18 396,00
Avenant n°1	- 1 206,00	- 241,20	- 1 447,20
Total	14 124,00	2 824,80	16 948,80

Arrêté en lettres : Seize mille neuf cent quarante-huit euros et quatre-vingts centimes TTC.

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER

Article 4. Autres stipulations

Toutes les autres clauses du marché initial sont applicables aux travaux faisant l'objet du présent avenant.

Fait à LURE, le 21 février 2023

Lui et accepté
l'Entreprise

Lo et accepte

J.S. MENUISERIE SARL
18 rue de la Forêt
68210 TRAUBACH LE BAS
Portable 03 89 07 22 43
Fax 03 89 07 22 08

Vu l'Architecte

Le Maître d'Ouvrage

Alain DRAPIER
Signature
numérique de
Alain DRAPIER
Date : 20230222
1723432+0100'

**CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION
LA COMMUNE DE RETZWILLER**

**OPERATION : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET
VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**

LOT N° 11 SERRURERIE

AVENANT N°1 – MOINS-VALUE SUR MARCHÉ

Marché du 05 mai 2021

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Sàrl CORVEC INDUSTRIE, ZI Bourogne Morvillars 90120 MORVILLARS.

et

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE, Monsieur le président, 7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet,

- les travaux non exécutés suivants, réalisés dans le cadre de la construction d'un centre de collecte tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER :

- * barre d'appuis métallique galvanisé diam 42, soit une quantité de 3,60 ml à 127,50 € HT le ml, soit – 459,00 € HT
 - * cloison grillagée structure métal +grillage rigide, soit une quantité de 19,30 m² à 190,00 € HT le m², soit – 3 667,00 € HT.
 - * bloc porte tierce grillagé 140/215 de passage, soit 1 unité à 1 077,00 € HT l'unité, soit – 1 077,00 € HT.
 - * bloc porte double grillagé 200/215 de passage, soit 1 unité à 1 375,00 € HT l'unité, soit – 1 375,00 € HT.
 - * trappe d'accès 80X100+ tôle perforée, soit 2 unités à 735,00 € HT l'unité, soit – 1 470,00 € HT.
 - * trappe d'accès 60X150+ tôle perforée, soit 1 unité à 782,00 € HT l'unité, soit – 782,00 € HT.
 - * PV barillets conformes au plan de clés, soit 5 unités à 56,50 € HT l'unité, soit – 282,50 € HT.
 - * arceaux pour protection d'angles de façade, soit 4 unités à 521,20 € HT l'unité, soit – 2 084,80 € HT.
- Soit un total de moins-value : - 11 197,30 euros HT.

Article 2. Montant de l'avenant (moins-value)

Le présent avenant s'élève à la somme de – 11 197,30 euros HT, soit – 13 436,76 euros TTC.

Onze mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes HT, soit treize mille quatre cent trente-six euros et soixante-seize centimes TTC.

Article 3. Montant du marché avenant compris

	H.T.	TVA 20%	T.T.C.
Marché initial	32 000,00	6 400,00	38 400,00
Avenant n°1	– 11 197,30	– 2 239,46	– 13 436,76
Total	20 802,70	4 160,54	24 963,24

Arrêté en lettres : Vingt-quatre mille neuf cent soixante-trois euros et vingt-quatre centimes TTC.

Article 4. Autres stipulations

Toutes les autres clauses du marché initial sont applicables aux travaux faisant l'objet du présent avenant.

Fait à LURE, le 20 janvier 2023

Lu et accepté
l'Entreprise

Vu l'Architecte

Le Maître d'Ouvrage

CORVEC INDUSTRIE
Métallerie Serrurerie
ZI Bourogne Morvillars
90120 MORVILLARS

**Alain
DRAPIER**

Signature
numérique de
Alain DRAPIER
Date : 2023.01.23
09:48:25 +01'00'

Tel : 03 84 23 58 10 Fax : 03 84 23 54 96
corvec.industrie@wanadoo.fr

**CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET VALORISATION
LA COMMUNE DE RETZWILLER**

**OPERATION : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE, TRI ET
VALORISATION INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE RETZWILLER
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**

LOT N° 12 PORTE SECTIONNELLE

AVENANT N°3 – MOINS-VALUE SUR MARCHE

Marché du 19 mai 2021

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Sarl CORVEC INDUSTRIE, ZI BOUROGNE 90120 MORVILLARS

et

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE, Monsieur le président, 7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- les travaux non réalisés dans le cadre de la construction d'un centre de collecte tri et valorisation intercommunal sur la commune de RETZWILLER, ci-dessous désignés :

- Réalisation, thermolaquage et pose d'une trappe guillotine de 1400X900 (modèle équivalent de chez UNIACCESS), soit une unité à 1 780,00 €HT, soit – 1 780,00 € HT

Soit un total de : – 1 780,00 euros HT.

Article 2. Montant de l'avenant (moins-value)

Le présent avenant s'élève à la somme de – 1 780,00 euros HT, soit – 2 136,00 euros TTC.

Mille sept cent quatre-vingts euros HT, soit deux mille cent trente-six euros TTC

Article 3. Montant du marché avenant compris

	H.T.	TVA 20%	T.T.C.
Marché initial	36 437,00	7 287,40	43 724,40
Avenant n°1	+ 1 780,00	+ 356,00	+ 2 136,00
Avenant n°2	+ 1 780,00	+ 356,00	+ 2 136,00
Avenant n°3	– 1 780,00	– 356,00	– 2 136,00
Total	38 217,00	7 643,40	45 860,40

Arrêté en lettres : Quarante-cinq mille huit cent soixante euros et quarante centimes TTC.

Article 4. Autres stipulations

Toutes les autres clauses du marché initial sont applicables aux travaux faisant l'objet du présent avenant.

Fait à LURE, le 20 janvier 2023

Lu et accepté

l'Entrepreneur

CORVEC INDUSTRIE
Métallerie Serrurerie
ZI de Bourogne Morvillars
90120 MORVILLARS
Tél 03 84 23 55 16 - Fax 03 84 23 54 96
corvec.industrie@wanadoo.fr

Vu l'Architecte

**Alain
DRAPIER**

Signature
numérique de
Alain DRAPIER
Date : 2023.01.23
09:49:22 +01'00'

Le Maître d'Ouvrage

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

*Approbation avenant n°1 au Marché « location & transport de bennes »
du Centre de valorisation intercommunal
Délibération n° C20230317*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 55
- Dont « pour » : 55
- Dont « contre » : 0
Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETTEEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETSZWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X			
	STRUB	Marline	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X	BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X	SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230317
PREVENTION/GESTION des PRODUITS RESIDUELS & ECONOMIE CIRCULAIRE
CENTRE DE VALORISATION INTERCOMMUNAL
APPROBATION DE L'AVENANT n°1
AU MARCHÉ « LOCATION & TRANSPORT DE BENNES »

Vu la délibération n°C20220605 en séance du Conseil communautaire du 30 juin 2022, dans le cadre de l'attribution du Marché « location & transport de bennes » relatif au centre de valorisation intercommunal ;

L'entreprise SCHROLL est titulaire du marché de prestation pour un montant de 222 935 € HT ;

Vu les modifications nécessaires au Marché dus à des prestations supplémentaires pour la raison suivante :

- Mise en place d'une benne papier en remplacement de la benne carton & transport de la benne vers l'exutoire du Centre de tri de Pfastatt

En application de l'article R2194-7 du Code de la commande publique, les modifications étant des prestations supplémentaires liées à l'évolution des besoins en cours de chantier mais n'étant pas substantielles, il est proposé de conclure un avenant au présent marché ;

Les prestations supplémentaires engendrées par la modification des besoins s'élèvent à 4 415.40€ HT, soit une augmentation totale de 1.1% du montant initial du marché.
 Le nouveau montant du marché est de 227 350,40 € HT.

Il est demandé au conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 du marché « location & transport de bennes » relatif au centre de valorisation intercommunal, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer ledit avenant ainsi que tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

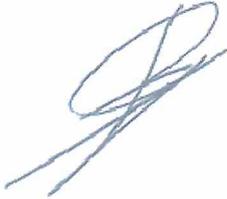
- **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché « location & transport de bennes » relatif au centre de valorisation intercommunal, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à engager et signer ledit avenant ainsi que tous documents y afférents ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

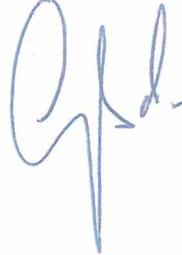
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH



**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 09 mars 2023 – 19h00

Approbation plan financement projet « étude faisabilité infrastructures touristiques en lien avec l'EuroVélo 6 - Délibération n° C20230318 »

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 03 mars 2023

Sont présents 47 membres titulaires
Sont absents 12 membres
- Dont suppléé : 01
- Dont représentés : 07

Votants : 55
- Dont « pour » : 50
- Dont « contre » : 04
Dont abstention : 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST <i>Procuration</i>	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M	X			
BRETEN	GLESS	Michel	Titulaire/M	X			
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M			X	GASSMANN Vincent
CHAVANNES-sur-LETANG	GASSMANN <i>Procuration</i>	Vincent	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	X			
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	X			
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M			X	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	X			
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M	X			
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M		X		
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M			X	LACHAUSSEE Florent
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER <i>Proc</i>	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	
RETWILLER	GRANDGIRARD <i>Procuration</i>	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	X			
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			



SEPPOIS-le-BAS	BARNABE <i>Procuration</i>	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A			X BARNABE Maurice
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M			X SOMMERHALTER Pascal
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X		
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M	X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20230318
CULTURE/SPORT/TOURISME/PATRIMOINE
APPROBATION PLAN FINANCEMENT
PROJET ETUDE D'OPPORTUNITE & DE FAISABILITE
CREATION D'INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES EN LIEN AVEC L'EUROVELO 6
A WOLFERSDORF

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la communauté de communes Sud Alsace Largue cherche à valoriser les abords du canal du Rhône au Rhin Branche Sud, vecteur d'attractivité touristique pour son territoire.

Au-delà du canal, la CCSAL est traversée par l'EuroVéloroute 6 reliant Nantes à Bucarest. Cette dernière constitue une véritable porte d'entrée du territoire avec une fréquentation annuelle d'environ 70 000 personnes.

A cet effet, la communauté de communes Sud Alsace Largue souhaite se faire accompagner pour définir et mettre en œuvre un nouveau pôle touristique sur l'ancienne friche Gilardoni à Wolfersdorf. Ce pôle touristique se composerait d'hébergement léger, d'un espace ludique, d'un espace culturel et de l'installation d'une passerelle au-dessus de la Largue s'inscrivant dans la future connexion entre l'EuroVélo 6 et la voie verte de la Largue.

L'étude d'opportunité et de faisabilité s'insérera en synergie dans le contexte du futur contrat de canal. Elle intégrera les différents aspects afférents à la constitution des aménagements touristiques projetés : aspects économiques, urbanistiques et environnementaux.

Considérant, que la communauté de communes Sud Alsace Largue peut solliciter une aide européenne de 80% au titre des fonds européens FEADER (LEADER), pour financer cette étude ;

Le Président présente le plan de financement correspondant, comme suit :

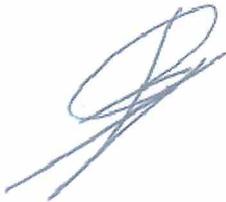
Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Type de dépense	Montant	Organisme	Montant
Etude touristique	33 025 €	Fonds Européens (Feader/Leader)	26 420 €
		CCSAL	6 605 €
Total	33 025 €	Total	33 025 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 04 voix contre et 01 abstention :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide européenne au titre des fonds européens FEADER (LEADER) ;
- **DE S'ENGAGER** à compléter le financement de cette opération si la subvention attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces y afférentes et actes nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Vincent GASSMANN



Le secrétaire de séance, Guy BACH

